ÉGALITÉMAG.com

la newsletter

Octobre 2026

N°30

ÉDITO



« Allez changer la loi ! »

C'est ce que certains juges répondent aux intervenantes du Centre Droits et Justice, à Casablanca, quand elles leur signalent une faille. La phrase est brutale, mais elle a le mérite de la franchise. Elle dit exactement où nous en sommes.

Ce mois-ci, Dounia Z. Mseffer a réalisé un reportage au Centre Droits et Justice, qui reçoit près de 500 femmes par an. Neuf fois sur dix, tout commence par une nafaqa impayée. Aïcha, Houda et Najat ont obtenu des jugements, et elles n'ont toujours rien, ou presque. Un mari peut jurer qu'il gagne peu, même en mentant, et la pension disparaît. Un médecin accorde huit jours d'incapacité au lieu de vingt-et-un, et la plainte tombe. Une mère doit choisir entre un hébergement d'urgence et son fils de douze ans.
→ La nafaqa, première arme des maris violents

Le même constat traverse les autres articles de cette newsletter. Huit ans après la loi 103-13, la Commission nationale de lutte contre les violences repose sur deux cadres de la Direction de la

Femme et n'a pas de budget. Le Code pénal parle encore de « débauche » et d'« atteinte à la pudeur » plutôt que de consentement.
→ **Violences faites aux femmes au Maroc : un dispositif à refondre**

Et une femme qui ne parle qu'amazigh dépend souvent d'un proche pour se faire comprendre, parfois celui-là même qui la violente.
→ **Femmes amazighes : la langue, obstacle à l'accès à la justice**

Les textes existent pourtant : la Constitution de 2011, la loi 103-13, la Déclaration de Marrakech. Ce qui manque, c'est la volonté de les appliquer, et le courage de réécrire ceux qui protègent encore la morale au lieu de protéger les femmes.
Alors oui, changeons la loi. C'est précisément ce que fait la société civile. En septembre, onze associations ont lancé un mécanisme civil pour suivre en continu les engagements de l'État, à commencer par les recommandations du comité CEDAW.
→ **Mécanisme civil droits des femmes Maroc : une nouvelle vigie citoyenne**

En novembre, Droits et Justice réunira des parlementaires de tous les partis. La nouvelle législature n'aura aucune excuse : les diagnostics sont faits, les propositions sont sur la table.
Je pense à la question d'Aïcha, à la fin du reportage : « Les enfants, qu'est-ce qu'ils ont fait ? » Elle mérite une réponse. Elle ne viendra pas sans une vraie réforme de la Moudawana.

Aïcha Zaïmi Sakhri
Directrice de publication,
Egalitemag

REPORTAGE

Par **Dounia Z. Mseffer**



La nafaqa, première arme des maris violents

À Casablanca, le Centre Droits et Justice reçoit près de 500 femmes par an. Dans neuf cas sur dix, tout commence par une pension alimentaire impayée. Derrière la nafaqa se cachent la violence, le contrôle économique et une justice qui piétine. Aïcha, Houda et Najat racontent ce parcours du combattant, tandis que l'association tente de combler les failles de la loi. Reportage.

Mardi 27 octobre 2026, 10 heures. Le Centre Droits et Justice, rue Soumaya à Casablanca, vient d'ouvrir ses portes. Pour l'instant, pas d'affluence. « *Les femmes viennent généralement l'après-midi. Le mercredi est le jour le plus chargé, parce que les enfants n'ont pas école* », explique Fatima Zohra Fdilat, l'assistante sociale du Centre.

Un lieu pensé pour elles

L'association Droits et Justice a été créée en 2009. Son Centre d'écoute a ouvert ses portes en 2016, dans le quartier des Palmiers. Ses services se limitaient alors à l'accueil et à l'écoute. « Très vite, l'équipe a senti que les femmes avaient besoin d'autre chose. Nous avons organisé des focus groups pour mieux cerner leurs attentes. Elles ont clairement demandé un accompagnement psychologique et juridique, et peu de temps après, nous avons mis en place ces deux services. Le Centre a ensuite accueilli un pôle dédié aux migrant·e·s. Pour préserver l'intimité des femmes, nous avons donc ouvert en juillet 2026 ce nouveau Centre qui leur est exclusivement réservé », retrace Amal El Amine, coordinatrice de projets de l'association.

Ici, tout a été pensé autour des besoins des femmes. Un espace enfants leur permet de confier leurs petits le temps d'un entretien. Un coin cosy accueille les séances d'écoute. Une salle équipée d'ordinateurs est réservée à celles qui suivent une formation ou un parcours d'insertion. Deux fois par semaine, une psychologue assure des entretiens individuels et anime des focus groups. « *Les femmes y découvrent qu'elles ne sont pas seules. Il se crée une vraie solidarité, elles partagent leurs expériences et leurs astuces. Beaucoup ont changé de comportement et de regard sur la vie* », souligne Fatima Zohra. Ces rencontres ont aussi un effet d'entraînement. « *Parfois, certaines femmes hésitent à engager une procédure, et ce sont les autres qui les encouragent. Elles comprennent aussi que certaines situations sont plus urgentes que la leur* », observe Amal. Mais l'association refuse que le Centre soit seulement associé à la souffrance, à « *un endroit où pleurer* », comme dit Amal. Elle organise donc des fêtes avec les enfants et des sorties. « *Nous avons vu de véritables transformations chez ces femmes. Cela nous aide à obtenir des résultats. D'où l'importance d'avoir un lieu accueillant* ».

Lire le reportage sur notre site web



ACTU

Droits des femmes au Maroc : un nouveau mécanisme civil pour surveiller les engagements de l'État

Par **Dounia M. Mseffer**

Lancé le 11 septembre 2026, un nouveau « Mécanisme civil » entend structurer un suivi régulier et indépendant des engagements du Maroc en matière de droits des femmes. Une initiative conçue pour optimiser l'action collective et peser durablement sur les politiques publiques.

Dans un climat marqué par l'attente de la réforme de la Moudawana et à la veille des législatives du 23 septembre 2026, la société civile s'organise pour porter ses exigences sur le long terme. C'est tout l'enjeu du « *Mécanisme civil de suivi et de surveillance de la mise en œuvre par le Maroc de ses engagements internationaux et nationaux* ». Fruit de plusieurs cycles de consultations entre onze associations de femmes, des organisations syndicales et des experts en droits humains, cette nouvelle plateforme entend unifier les efforts, passer d'un contrôle ponctuel et saisonnier à un suivi civil indépendant, régulier, et évaluer la conformité des législations et des politiques publiques aux standards internationaux d'égalité entre les sexes.

Lire l'article en entier



ACTU

Violences faites aux femmes : pour une refonte globale du dispositif juridique et institutionnel

Par **Dounia M. Mseffer**

Entre une Commission nationale exsangue, un Code pénal englué dans des notions désuètes et des dysfonctionnements persistants sur le terrain, l'association Droits et Justice décortique les rouages d'un dispositif de protection à bout de souffle. Un état des lieux qui appelle une refonte législative urgente.

Huit ans après l'entrée en vigueur de la loi 103-13, la lutte contre les violences faites aux femmes reste, au Maroc, une politique d'affichage. C'est le diagnostic que dresse l'association Droits et Justice dans deux documents présentés à Casablanca le 30 septembre, dans le cadre de son projet « Daba Momkin ». Le premier évalue le décret n° 2-18-856, qui organise l'application de la loi. Le second, un mémorandum, propose de réécrire le Code pénal et la procédure pénale.

Lire l'article en entier



NOTRE ÉPOQUE

La double peine des femmes amazighes : quand la langue devient un obstacle à la justice

Par **Dounia M. Mseffer**

« Qui parle amazigh ? » C’est par cette question que s’ouvre bien trop souvent le procès pour une femme amazighophone. Dans les salles d’audience du Maroc, l’accès à la justice se heurte à une barrière invisible : la langue. Si la Constitution de 2011 érige l'amazigh au rang de langue officielle, la réalité des tribunaux et des commissariats est tout autre.

En 2025, le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, répondant à une question écrite au Parlement, détaillait l'engagement du ministère pour intégrer l'amazigh, évoquant notamment le recrutement de greffiers et un fonds de modernisation de l'administration, conformément à la loi organique 26.16. Mais qu’en est-il sur le terrain ? La barrière de la langue constitue-t-elle un instrument d'exclusion ?

Lire l'article en entier



ACTU

Législatives 2026 : 45 attaques en ligne par jour contre les candidates

Par **Dounia M. Mseffer**

Durant la campagne des législatives du 10 au 23 septembre 2026, l'Observatoire national de protection contre la violence numérique a suivi 42 femmes têtes de listes. Bilan : sur 628 cas recensés, 76,6 % relèvent de la diffamation et 69,4 % du dénigrement fondé sur le sexe. Et la loi 27.11, pourtant révisée en janvier, peine toujours à protéger les candidates. Détails.

De Casablanca à Ouarzazate, de Fès à Guelmim, les femmes têtes de listes aux législatives de septembre ont été la cible d'attaques en ligne tout au long de la campagne. Pendant deux semaines, les 21 observatrices et observateurs mobilisé.e.s par l'Observatoire national de protection contre la violence numérique ont suivi les pages de 42 d'entre elles, issues de 11 partis et alliances et réparties dans 10 régions. Au total, 628 cas de violence numérique ont été documentés, soit près de 45 par jour, presque tous sur Facebook. Dans plus d'un cas sur deux, l'attaque ne visait plus seulement le programme de la candidate, mais sa personne. Tels sont les résultats de l’étude de l'Observatoire, menée en partenariat avec

l'Association Tahadi pour l'Égalité et la Citoyenneté, et rendue publique le 7 octobre.

Lire l'article en entier

Si on vous l'a transféré n'hésitez pas à vous abonner pour la recevoir chez vous et surtout, à partager autour de vous!

Merci de nous lire et de nous faire connaître !

Faites-nous part de vos commentaires par e-mail : contact@egalitemag.com
et invitez un ami à s'inscrire à notre Newsletter.

Vous recevez cet e-mail parce que vous vous êtes inscrit à La Newsletter de égalitémag.com
Gérer vos préférences | Voir notre politique de confidentialité | vous désabonner

Copyright © EGALITEMAG.com, 2025